



L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,**
Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/6: Décision Modificative liée aux écritures de stocks de la station-service

Section d'investissement
Dépenses

Compte 31 (chapitre 040) :

+19 959 .00 €

Section de fonctionnement
Dépenses

Compte 023 :

Virement à la section d'investissement :

+ 19 959 .00 €

Section d'investissement
Recettes

Compte 021 :

Virement de la section de fonctionnement

+19 959.00 €

Section de fonctionnement
Recettes

Compte 6031(chapitre 042) :

+ 19 959 .00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette DM sur le budget station service

À Faux la Montagne, le 28 janvier 2021,
La Maire
C.MOULIN